



Atelier "Modes de production et de consommation durable"

**Groupe de mesures 2B:
Eco-innovation**

Printemps de l'Environnement
Atelier MPCD – Groupe de mesures n° 2 « Eco-innovation »
Rapport final – 12 juin 2008

Le GM décide à l'unanimité de ses membres de recommander les mesures suivantes.

CHAPITRE I – COMMISSION NATIONALE ECO-INNOVATION

I.A COMMISSION NATIONALE ECO-INNOVATION

Mesure 1.1. – Création d'une Commission Nationale Eco-innovation (CNE) pour définir et accompagner la mise en œuvre d'un plan national d'action éco-innovation et se pencher sur la gestion de la transition technologique qui rencontre les objectifs sociétaux.

Le GM se montre positif à l'idée d'une CNE. Selon le GM, la mission de la CNE doit être : « d'œuvrer à l'éco-innovation, afin de contribuer à une société durable ». Pour réaliser cette mission, le GM propose que :

- La CNE aura une structure à deux niveaux : un groupe/task force technique assumant le rôle de « sherpa » et un groupe stratégique prenant les décisions politiques (High Level Group).

Le High Level Group (HLG) réunira les décideurs de haut niveau (Premier ministre, Ministres-présidents des Régions, présidents des ONG, CEO de l'Industrie, syndicats, etc.). Ce premier groupe peut d'une part accroître la surface portante pour l'éco-innovation (créer un « momentum politique ») et assurer d'autre part la prise des décisions stratégiques concernant l'éco-innovation. De plus, une commission plus technique doit préparer et développer les décisions stratégiques du groupe high level ;

- Il importe de veiller à ce que dès le début du processus, les deux structures de concertation se composent d'une représentation équilibrée d'acteurs sociaux. De plus, les membres ont souligné que ces structures de concertation doivent dans la mesure du possible être également soutenues par des structures de concertation existantes au niveau régional et fédéral niveau.
- Mandat soit donné à la CNE, dans le cadre de sa mission générale, de définir et suivre la mise en œuvre d'un plan national d'action en matière d'éco-innovation (ETAP), avec un calendrier de mise en oeuvre concret et clair;
- D'adopter la méthode suivante de fixation des objectifs et d'un calendrier : (i) une approche SWOT⁽¹⁾(²) des forces et des faiblesses du marché belge et de son environnement externe en matière d'éco-innovation, (ii) complétée par la revue des obligations et engagements européens et internationaux en matière d'éco-innovation. Sur la base de cette analyse, des objectifs peuvent être définis dans les domaines politiquement importants ET où il existe des opportunités et des défis pour la Belgique ;

¹ L'analyse SWOT (de l'anglais *Strengths* (forces), *Weaknesses* (faiblesses), *Opportunities* (opportunités), *Threats* (menaces), est un outil permettant de déterminer les options stratégiques

² [Les objectifs SWOT doivent être réalisés, indépendamment de qui fait quoi en Belgique. Le découpage des compétences ne peut plus être un frein à l'action.]

- La CNE se dotera dans ce contexte des moyens nécessaires pour accéder à l'expertise de pointe et se donner la possibilité d'organiser des hearings ou de commander des études sur les sujets couvrant ses missions.

I.B – RECOMMANDATIONS DU GM POUR LEVER LES OBSTACLES ET LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'ECO-INNOVATION

Le GM a mis avant un nombre de priorités permettant de lever les obstacles et les freins au développement de l'éco-innovation. Il demande que ces priorités soient confrontées à l'analyse SWOT recommandée dans le cadre des activités de la CNE. Il invite les autorités à les mettre en œuvre via les mesures suivantes, concernant :

1. La fixation des objectifs stratégiques de long terme

Le GM rappelle que **les objectifs à long terme (ex. Kyoto, Lisbonne) doivent être suffisamment traduits et doivent correspondre clairement à un « objectif social ».**

Le GM recommande dans ce cadre:

- Les marchés publics durables (« sustainable » public procurement plutôt que « green » public procurement) sont essentiels pour promouvoir l'éco-innovation (cf : rapport GM6);
- Il convient que soient définis des objectifs concrets et ambitieux sur base des données scientifiques avec un calendrier.
- Il est de la même importance stratégique de développer les « technology procurement » (innovatieve aanbestedingen)

2. Accès au marché

Le GM estime nécessaire de **réduire les incertitudes qui touchent le développement des marchés et des investissements** par :

- Des projets « fédérateurs » de prestige et de démonstration (ex. Princess Elizabeth Polar Station, Maison PLEIADE en région wallonne, Bus à Oxygène de Van Hool en région flamande) ;
- Ces projets doivent s'accompagner d'évaluation et de suivi et voir ce qui doit être adapté et/ou corrigé. Des budgets doivent être prévus pour cet accompagnement ;
- Le développement des expertises, en réseau, en matière de ETV et EPV (Environmental Technology Verification, Environmental Performance Verification)

3. Complexité des systèmes de financement, de fiscalité et de subsides

Dans ce cadre, le GM propose de :

- Faire une analyse SWOT des moyens et des structures fiscales et financières qui existent aux niveaux local, régional, fédéral, européen au bénéfice de l'éco-innovation ;
- Stimuler et accompagner les différents acteurs à participer aux programmes européens (interReg, 7FPRD, CIP, etc.) ; les informer sur les canaux existant et les modalités d'accès ; compléter et/ou compenser financièrement le faible taux de succès lors du processus d'adjudication du marché ;
- Développer une structure ad hoc (fédératrice sur le plan national) afin de rendre plus accessible les programmes financiers européens.

4. Réglementation / normes (normes, dont normes de produits)/ normes de performance

Concernant le dilemme : freiner ou encourager l'éco-innovation ?

Le GM convient que :

- Les normes de performance ont un effet bénéfique sur l'éco-innovation et doivent être développées à un niveau global, de préférence européen ;
- Il est nécessaire de suivre de façon pro-active et d'agir sur le développement et l'évolution des normes au niveau européen ;
- Il convient de stimuler l'éco-innovation en relayant et en défendant, dans le cadre européen, de manière efficace, cohérente et intégrée, des normes de résultat et de performance et de laisser le marché développer les filières technologiques les plus adaptées et les plus efficaces pour rencontrer ces normes ;
- La Belgique devrait favoriser davantage et encourager l'accès de l'ensemble des acteurs sociétaux au processus de normalisation ;
- Il est nécessaire de favoriser les processus d'agrément par les entreprises et les PME des normes ETV et EPV (Environmental Technology & Performance Verification) en faveur de l'éco-innovation (ex. performances énergétiques dans les bâtiments).

5. Eco-design / pensée innovante

Eco-design concerne la question de savoir comment on peut développer les modèles de production et de consommation de manière aussi écologique que possible. Dans ce cadre, les membres du GM mettent l'accent sur : la réflexion en termes de matériel à la réflexion en termes de produit ; réflexion en termes de consommation : quels sont les besoins et comment satisfaisons-nous ces besoins ; dans le cadre de produits, ne pas envisager que des scénarios standards (comme le fait de savoir si l'appareil a une éco-fonction ; est-elle aussi exploitée ?). Bottom-up vs top/down.

- Le GM estime utile de promouvoir une structure / une task force/ une commission technique de réflexion et de concertation (think-tank) pour stimuler l'eco-design afin de progresser sur l'ensemble des dimensions stratégiques de l'éco-innovation, dont la dimension sociétale, et de porter ensuite cette réflexion/analyse/recommandation vers les décideurs publics et privés, et d'agir en tant que facilitateur auprès des entités publiques et privées ;
- Les autorités publiques faciliteront l'émergence et l'échange des idées et des scénarios entre les différents acteurs sur l'éco-innovation et son apport au développement durable, via les canaux novateurs (réseaux, clusters, think-tank, chat's, intranet, internet, etc.). Exemples d'initiatives existantes: Cluster pour le secteur de l'éco-construction en Région wallonne, Plan C en Région flamande pour « duurzaam wonen », etc.
- Il est donc nécessaire de soutenir ou de créer des réseaux informatifs qui peuvent communiquer l'éco-innovation (ex. centre collectifs de recherche), entre autres pour le suivi proactif de la Directive Eco-design

6. Enseignement, formation permanente et marché de l'emploi

Dans ce cadre, les membres du GM mettent l'accent sur l'enseignement, l'intérêt des jeunes pour la technologique, la formation permanente et les recyclages, ainsi que l'attention pour la formation en éco-attitude, la migration économique, le principe « right person on the right job », la sélection de professeurs et la création de « spin off ».

Le GM recommande de favoriser l'éveil dès l'enfance et l'apprentissage, puis l'esprit de créativité et les travaux académiques et scientifiques d'intérêt supérieur, en :

- Stimulant la création et l'éco-innovation dans l'enseignement supérieur en encourageant la sélection et l'évaluation des professeurs sur base de critères plus larges que les publications du corps académique, notamment sur base de la coopération avec l'industrie et avec les autres disciplines académiques et scientifiques, la contribution à la création de spin-off au dépôt de brevets, la définition de nouvelles approches sociétales, la modération et l'accompagnement (coaching) de groupes de travail et de réflexion sur l'éco-design et l'éco-intelligence, la gestion de la transition, etc.)
- Stimulant la coopération inter-disciplinaire et inter-universitaire tant des étudiants que du corps académique et en encourageant à définir et à créer des synergies à ce niveau ;
- Créant des « awards » récompensant les travaux de fin d'étude et les doctorats qui apportent une vision novatrice et durable pour la société ;
- Organisant un « benchmarking » de notre système universitaire sur base des performances et des attentes développées dans les autres pays ;
- Renforçant l'ouverture de notre système académique et de nos réseaux d'éducation permanente aux chercheurs et étudiants étrangers, dans le domaine de l'éco-innovation ;
- Développant et en accordant plus d'attention dans l'ensemble du cycle d'enseignement aux techniques, pratiques et savoirs durables, à l'éco-innovation d'une manière générale et à l'éco-attitude ;
- Rendant plus structurelle et continue la prime fédérale à l'innovation pour les travailleurs au sein de l'entreprise et en explorant la possibilité de créer ou d'élargir cette prime à l'éco-innovation

7. Attitude /corporate governance

Les membres du GM mettent ici l'accent sur le conservatisme ; marge pour la créativité/l'échec ; collaboration entre domaines politiques/régions ; travail en réseau.

Le GM recommande de favoriser les modèles de gestion et les situations qui permettent d'encourager la créativité dans le domaine de l'éco-innovation.

8. Objectifs de performance

Le GM recommande, concernant la méthode, de :

- Développer une vision et des objectifs globaux de long terme sur base d'une analyse SWOT.
- De ces objectifs sociétaux globaux pourront ensuite être déduits des objectifs de performance plus concrets à destination des différents acteurs économiques.

9. Politique de prix. Internalisation des externalités

Le GM estime que :

- Il est urgent et important, pour favoriser l'accès au marché des éco-innovations et des produits durables, d'évoluer vers une internalisation des coûts sociétaux et environnementaux à travers les prix, et de « phaser » cette démarche en tenant compte des impacts sur la position concurrentielle des entreprises et sur le pouvoir d'achat des acteurs à faible revenu. ;

- Afin de promouvoir l'éco-innovation, l'internalisation de frais externes peut être un important stimulant ; un tel exercice doit se faire de manière équilibrée dans un cadre social et dans le monde dans lequel nous nous trouvons.

Outre les recommandations ci-avants le GM s'est aussi exprimé sur les sept propositions initiales du Cabinet concernant les obstacles au développement de l'éco-innovation.

- **Mesure 1.2 – Eco-design**

- voir point 5 ci-dessus

- **Mesure 1.3 – Adaptation des formations initiales de base et des formations continuées de base [afin de les ouvrir à l'éco-attitude], dont les formations spécifiques en faveur de l'éco-innovation dans les secteurs clés.**

- voir point 6 ci-dessus

Le GM insiste sur le point que, ce faisant, on veillera à utiliser les moyens qui sont en place ; à les orienter et les adapter aux exigences des nouvelles demandes sociétales en faveur de l'éco-innovation. On veillera également à donner un enseignement qui développe une éco-attitude structurelle en profondeur.

- **Mesure 1.4 - Définition des objectifs de performance des produits & procédés (ETV-EPV) pour tous les secteurs, dont le bâtiment et l'alimentation.**

- voir point 4 ci-dessus

- **Mesure 1.5 – Stimuler une R-D prenant mieux en compte le développement durable et qui peut de ce fait amener à l'éco-innovation**

Le GM rappelle le danger d'orienter la recherche fondamentale et la R-D. En revanche rien n'interdit de stimuler une prise en compte du développement durable dans la R&D en général (ex. programmes SSD, PAT2). Ce qui enrichit la démarche sans la contraindre.

La CNE se donnera également les moyens de commanditer des études sur les sujets prioritaires suivants :

- **Mesure 1.6 - Modélisation en matière de dé-matérialisation & dé-carbonisation de l'économie**

- **Mesures 1.7 - Financement à risque, publics et privés, et sa coordination sans préjudice des compétences et atouts régionaux en ce domaine.**

CHAPITRE II – FINANCEMENT DE L'ECO-INNOVATION

Mesure 2.1. – Développer des moyens de financements publics permettant le développement, l'application et la diffusion de technologies éco-innovantes

Le GM estime qu'il revient aux pouvoirs publics de fixer clairement les objectifs sociétaux et de sélectionner les moyens. Le financement de l'éco-innovation est important et stratégique en termes d'orientation et de choix de développement, avec les dimensions sociétales que cela comporte. Dans ce cadre il y a un rôle important à jouer par la CNE. La CNE devra ainsi s'atteler, à la demande du GM, à :

- Fixer une vision et des objectifs stratégiques précis sur base des études scientifiques SWOT et laisser le marché et l'industrie trouver les réponses techniques adéquates
- Analyser par secteur si ces objectifs sont faisables (SMART) et à fixer un échéancier par secteur
- Une fois ces objectifs fixés de même que leur date d'entrée en application, à aider par des incitants les entreprises qui veulent aller plus vite ou faire mieux que l'objectif
- Dégager des critères pour financer, inciter et récompenser les projets éco-innovants. Les critères actuels sont vagues.

Mesures 2.2. - La Belgique exploitera pleinement les opportunités nouvelles offertes par le Programme-cadre européen sur la Compétitivité et Innovation (CIP) et par le 7^e FPCD. Elle collaborera avec les États membres partageant les mêmes objectifs afin que l'éco-innovation bénéficie, en tant que 'thème transversal', d'une attention suffisante dans les instruments financiers EU.

Le GM recommande de :

- Créer un secrétariat commun inter-régional et/ou inter-européen pour gérer les projets émergeant au fonds INTERREG, CIP et 7FPCD
- Avoir une structure nationale qui aide à monter des projets, à identifier les acteurs potentiels.

Mesure 2.3. - Les pouvoirs publics ensemble avec les acteurs privés développeront des projets pilotes dans le cadre de partenariats publics-privés (PPP) bénéficiant des soutiens européens.

Le GM rappelle qu'il convient de définir clairement la vision et les objectifs stratégiques (où veut-on aller?) sur base d'une analyse SWOT ainsi que de déterminer quels sont les moyens et les partenariats PPP les plus efficaces et efficaces pour y arriver. Il faut aussi déterminer quels sont les PPP qui permettent soit de créer des niches soit des 'lead markets' performants pour la Belgique.

Le GM suggère en outre d'élargir/d'ouvrir les projets pilotes, dans le cadre de partenariats publics-privés (PPP), à des dimensions géographiques et géopolitiques plus larges (belgo-belge, belgo-internationale, belgo-BRICs pays émergents).

Mesure 2.4. – L'Etat s'attellera à créer un fonds de capitaux à risque spécifique pour les PME et dédié à solutionner l'écueil de la « *Death valley* ».

Le GM a identifié que la « death valley » est un problème et demande aux Régions et au Fédéral de mener une étude sur ce point dans le domaine de l'éco-innovation.

Mesure 2.5. – Des systèmes d'ingénierie financière novateurs seront mis en chantier avec le secteur privé (banques, développeurs de technologie, Business Angels) afin d'apporter des réponses concrètes au déficit de capitaux à risque dans les phases sensibles de l'investissement.

Le GM demande à la CNE, dans le cadre de l'analyse SWOT précitée, d'étudier/ d'inventorier/ d'évaluer avec le secteur privé les systèmes d'ingénierie financière existant en vue de les adapter à l'éco-innovation.

CHAPITRE III – INCITANTS EN FAVEUR DES ECO-ENTREPRENEURS ET DES PME

Mesure 3.1. – Etendre les incitants existants à d'autres produits et technologies pertinentes. Les pouvoirs publics prendront des mesures supplémentaires nécessaires pour lever les obstacles à la diffusion large des éco-technologies.

Dans le cadre de cette mesure, le GM recommande de :

- Etablir des objectifs ambitieux et contraignant à long terme sur base des données scientifiques, puis encourager les précurseurs à faire mieux par des incitants adaptés et ciblés ;
- Evaluer et reformuler si nécessaire les instruments existants du point de vue de leur efficacité pour atteindre les objectifs globaux de long terme en matière de durabilité et d'éco-innovation;
- Un soutien fiscal et une simplification administrative sont nécessaires pour orienter l'innovation en général et l'éco-innovation en particulier.

Mesure 3.2. – Corriger le système actuel de déduction pour investissement dont bénéficient les investissements en R&D 'respectueux de l'environnement'. Les autorités fédérales se concerteront avec les autorités régionales pour fixer des conditions d'éligibilité plus spécifiques et plus strictes qui encourageront véritablement l'éco-innovation.

Le GM fait ici référence aux remarques reprises au point I.B.3. à propos de la complexité des systèmes de financement, de fiscalité et de subsides.

Le GM peut adopter cette mesure à l'unanimité à condition de la lire comme suit :

- « Evaluer et adapter si nécessaire le système actuel de déduction pour investissement dont bénéficient les investissements en R&D 'respectueux de l'environnement'.
- Les autorités fédérales se concerteront avec les autorités régionales pour fixer des conditions d'éligibilité spécifiques et objectives qui encourageront véritablement l'éco-innovation. »

Mesure 3.3. – Prévenir l'octroi de subsides à long terme, les effets '*lock-in*' et autres effets indésirables d'une politique de subsides non-durables

Le GM demande à la CNE de se pencher sur cette problématique.

Mesure 3.4. – Favoriser l’installation et le maintien en Belgique d’entreprises et de centres de recherche par le biais d’incitants fiscaux ; réduire les charges pour les chercheurs tant publics qu’universitaires et privés; introduire la prime d’innovation et renforcer le soutien des pôles de compétences, des programmes de recherche et des *spin-offs*.

Avis partagé : Le GM attire l’attention du Cabinet sur l’existence de contentieux avec la Commission européenne concernant les Centres de Coordination qui ont bénéficié de tel incitants (aides d’Etat).

Toutefois, le GM recommande vivement de:

- Travailler sur les coûts salariaux des chercheurs
- Adopter les mesures nécessaires qui conduisent à réduire la pénurie de personnel qualifié sur le marché.

* *
*